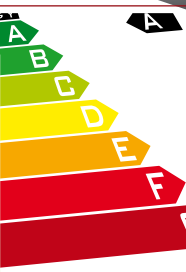


# Améliorer ou rénover mon logement

avec l'aide personnalisée  
du Plateau Picard



**V**ous êtes propriétaire et occupant de votre logement ?  
Le Plateau Picard vous aide à le rénover et vous accompagne tout au long de votre projet !

Les travaux prévus doivent permettre de :

- Réduire votre facture énergétique,
- Lutter contre le logement indigne et insalubre,
- Favoriser votre maintien à domicile,
- ou d'Adapter votre logement au handicap

Vous bénéficiez d'un accompagnement de l'élaboration du projet à l'instruction de votre dossier en passant par la recherche de cofinancements.

**N'hésitez plus, venez rencontrer votre conseillère en habitat !**

### **Attention !**

En aucun cas les travaux ne doivent avoir débuté avant la demande. Ils devront être terminés dans les 36 mois à compter de la notification d'attribution de la subvention.

Le versement de l'aide se fera au regard de la conformité des travaux et des factures.

A

B

C

**Économiser  
l'énergie**

A

## Travaux d'économie d'énergie

### Isolation

---

#### Isolation intérieure

(combles, plachers, murs...)

• **Jusqu'à 2.500 € de subvention**  
du Plateau Picard.

#### Isolation extérieure

• **Jusqu'à 3.500 € de subvention**  
du Plateau Picard.

### Menuiseries

---

Le logement (toiture et murs) doit être isolé.

• **Jusqu'à 2.500 € de subvention**  
du Plateau Picard.

### Chaudière à condensation

---

Le logement doit être isolé.

• **500 € de subvention**  
du Plateau Picard.



## Utiliser des énergies renouvelables

### CONDITIONS

- Résidence principale achevée depuis plus de 15 ans
- Travaux réalisés par un artisan ou une entreprise
- Aides soumises à conditions de ressources
- Les travaux envisagés doivent permettre un gain énergétique significatif

### Poêle à bois et à granulés

Comme chauffage principal de l'habitation avec un rendement supérieur à 80 %.

• **500 € de subvention**  
du Plateau Picard.

### Chauffe-eau thermodynamique

Le logement doit être isolé.

• **500 € de subvention**  
du Plateau Picard.



Adapter à sa  
situation physique

## Maintien à domicile

Les achats de matériel sont exclus et le foyer compte au moins une personne âgée de plus de 70 ans

• **Jusqu'à 2.500 € de subvention** du Plateau Picard.

## Adaptation au handicap

Les achats de matériel sont exclus

• **Jusqu'à 2.500 € de subvention** du Plateau Picard.

Vous pouvez cumuler plusieurs subventions de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Ces aides sont cumulables avec :

- les aides de l'ANAH (programme *habiter mieux*)
- les aides du Département
- les aides de votre Caisse de retraite
- l'éco-prêt à taux 0 %
- le dispositif «Pass Picardie Rénovation»
- les crédits d'impôts (CITE...)
- etc.

[www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr)

## Je rencontre ma conseillère en habitat

Par téléphone

**03 44 77 38 70**

**habitat@cc-plateaupicard.fr**

En permanence

**à Maignelay-Montigny**

Espace Duquesnel

Vendredi de 9h à 10h15

**au Plessier-sur-Saint-Just**

Espace de Baynast (140, rue Verte)

Vendredi de 10h30 à 12h15

Les imprimés de demande de subvention sont à retirer puis à déposer au siège de la Communauté de Communes du Plateau Picard, service logement au 140 rue Verte au Plessier-sur-Saint-Just.